

CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE PERWEZ



Programme stratégique transversal

Parties CPAS & synergie avec la commune

Septembre 2019

1.	Introduction	2
2.	Qu'est-ce qu'un PST ?.....	2
3.	Méthodologie et vision	3
4.	Volet Interne.....	4
1.	Etre un CPAS optimalisant ses services au bénéfice du citoyen	4
1.	<i>Renforcer la culture d'entreprise et l'esprit d'équipe des agents CPAS</i>	4
2.	<i>Prévoir l'évolution de carrière des agents et pérenniser les effectifs</i>	4
3.	<i>Mettre à jour les éléments inscrits dans la législation</i>	4
4.	<i>Maintenir l'équilibre financier et programmer les investissements de manière pluriannuelle</i>	5
5.	<i>Intégrer une politique de développement durable</i>	5
2.	Etre des institutions engagées dans le développement de synergies relatives aux ressources humaines... 5	
1.	<i>Mettre en œuvre une politique de bien-être, de prévention et de sécurité au travail</i>	5
2.	<i>Prévoir l'évolution de carrière des agents et anticiper la charge des pensions</i>	5
3.	<i>Optimaliser les ressources humaines</i>	5
3.	Etre des institutions engagées dans le développement de synergies entre ses administrations.....	6
1.	<i>Développer les marchés conjoints</i>	6
2.	<i>Adopter une méthode de travail analogue pour les deux institutions</i>	6
5.	Volet Externe.....	6
1.	Etre un CPAS favorisant une politique de logement cohérente.....	6
1.	<i>Améliorer la gestion du patrimoine immobilier</i>	6
2.	<i>Développer l'adéquation entre offre et demande de bâtiments</i>	6
2.	Etre un CPAS développant une politique pour les aînés	6
1.	<i>Apporter une offre de services différenciée et adaptée aux aînés</i>	7
2.	<i>Favoriser les activités intergénérationnelles</i>	7
3.	<i>Optimaliser la qualité des services et du cadre de vie au sein de la Résidence Trémouroux</i>	7
3.	Etre un CPAS développant une politique pour les enfants et les jeunes.....	7
1.	<i>Développer le rôle d'insertion socio-professionnelle du CPAS</i>	7
2.	<i>Soutenir et développer les milieux de la petite enfance</i>	7
4.	Etre un CPAS disposant d'une offre élargie d'actions sociales	8
1.	<i>Soutenir les initiatives locales de solidarité reconnues</i>	8
2.	<i>Développer la coordination sociale à partir du CPAS</i>	8
3.	<i>Optimaliser les services sociaux</i>	8
4.	<i>Créer un plan saison</i>	9
5.	<i>Développer la recherche de partenariats</i>	9
6.	<i>Renforcer l'image du CPAS par une meilleure communication</i>	9
5.	Etre des institutions engagées dans le développement de synergies pour l'attribution de logement.....	9
1.	<i>Gérer l'offre du patrimoine public local</i>	9
6.	Etre des institutions engagées dans le développement de synergies des projets.....	10
1.	<i>Uniformiser les projets analogues</i>	10
2.	<i>Soutenir le développement du Val d'Orbais</i>	10

1. Introduction

Perwez est une commune à caractère rural connaissant une croissance démographique et économique importante au cours de ces dernières années.

Comme dans toutes les communes de Wallonie, la vie de notre commune est influencée dans sa gestion par le contexte économique et les missions croissantes qui lui sont déléguées. Le programme stratégique transversal a pour objectif de répondre au besoin de planification des politiques de nos institutions communales.

Par le passé, des programmes ont été publiés que ce soit au niveau du CPAS via la déclaration de politique sociale ou de la commune via la déclaration de politique communale. Le but de ce nouveau document, dont la base est établie par un décret, est de favoriser la transversalité entre les institutions au bénéfice du citoyen.

2. Qu'est-ce qu'un PST ?

Le Programme Stratégique Transversal est un outil de bonne gouvernance locale dont le but est de planifier les actions politiques locales en intégrant un processus de suivi et d'évaluation. Le cadre législatif du PST est défini dans le décret du 19 juillet 2018 intégrant le programme stratégique transversal dans la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres publics d'action sociale.

Afin d'être cohérent, le PST a été construit sur base de la déclaration de politique sociale. Partant des grands axes programmatiques de la législature, le présent document s'engage sur des objectifs stratégiques (relatifs à ce que l'institution souhaite être) qui sont déclinés en objectifs opérationnels (relatifs à ce que l'institution souhaite faire) eux-mêmes concrétisés en actions et projets.

De plus, le programme prend en compte les moyens humain et financier pour remplir les objectifs et facilite l'évaluation de ceux-ci. En effet, le PST est conçu comme une démarche évolutive en vue d'éventuelles adaptations ou révisions en fonction de différents facteurs tels que des contraintes extérieures, des opportunités, des nouveaux besoins ou encore des circonstances imprévues. Une évaluation continue basée sur des indicateurs prédéfinis permet de mesurer l'efficacité des actions au regard des objectifs et des moyens et, le cas échéant de rectifier le tir.

Le PST se compose de deux volets : un volet interne qui porte sur l'organisation du CPAS et un volet externe qui reprend le développement de la politique sociale du CPAS.

En résumé, le programme stratégique transversal a pour but de répondre aux objectifs suivants :

- Sur base de la déclaration de politique sociale, définir les objectifs prioritaires du CPAS et en dégager des actions concrètes.
- Professionnaliser la gestion de l'institution en adoptant une démarche stratégique afin d'avoir une vision à court, moyen et long terme.
- Fédérer les différents services pour donner une visibilité à leurs actions en respectant une vision commune.
- Permettre une gestion transversale et coordonnée des projets au sein du CPAS et en synergie avec la commune.
- Prioriser les actions de façon concrète et réaliste en se basant sur les ressources

disponibles.

- Fédérer les autorités politiques et les agents administratifs autour d'un projet commun.
- Instaurer une communication transparente avec les partenaires externes et les citoyens de la commune de Perwez.

3. Méthodologie et vision

La méthodologie de création du PST se base sur les engagements pris dans la déclaration de politique sociale. Ceux-ci ont été identifiés sur base d'un processus de réflexion intégrant les besoins des citoyens de Perwez, la vision politique des élus et les ressources de l'administration.

Les objectifs stratégiques, les objectifs opérationnels, les actions et les projets ont été définis en étroite collaboration entre les acteurs politiques et l'administration du CPAS. Ce travail conjoint en binôme entre le politique et l'administration a permis une meilleure compréhension de l'autre partie et un renforcement de la cohésion.

Parallèlement à cela, le plan stratégique transversal identifie clairement des nouvelles synergies entre le CPAS et la Commune de Perwez. Ce binôme entre les deux institutions permet d'avoir une vision commune ayant pour seul objectif la simplification et l'amélioration de la qualité des services pour les habitants de la commune.

Cette vision commune est essentielle et évolutive. En effet, le PST va évoluer au fil du temps en tenant compte des réalités, des opportunités, des menaces et des besoins. Les actions définies ce jour vont donc pouvoir se concrétiser au fur et à mesure en se basant sur des indicateurs de résultats. Ces derniers vont permettre d'évaluer les décisions et de guider les agents dans leurs actions au quotidien.

Enfin, la réalité de ce programme n'est pas valable uniquement pour cette mandature. L'étroite collaboration entre les autorités et les institutions va continuer sur le long terme.

4. Volet Interne

1. Etre un CPAS optimalisant ses services au bénéfice du citoyen

Une étude systématique de chaque service sera élaborée afin d'examiner s'il répond adéquatement à la demande et aux besoins de la population. Il s'agira d'optimiser la gestion des services afin d'en garantir une qualité parfaite et constante tant dans les moyens de production que dans la réalisation du service final. L'idée étant de rendre Perwez commune accueillante pour développer encore plus de cohésion, d'hospitalité et de solidarité.

L'adaptation aux législations en vigueur et à venir, la formation des agents et le renforcement de l'esprit de groupe autour des valeurs du CPAS sont des points d'attention.

La réduction de l'empreinte carbone des bâtiments et des services ainsi que le fait de conscientiser et d'aider les bénéficiaires à la réduire également est un enjeu majeur. Un travail particulier sera mené sur l'économie d'énergie dans les bâtiments du CPAS. Un autre axe sera développé autour de l'importance d'une alimentation saine.

D'abord en maison de repos à travers la labellisation «green deal cantines» mais également dans le cadre de la distribution des repas à domicile.

Enfin, une politique « zéro-déchets » sera également initiée dans le cadre d'un respect écologique.

1. *Renforcer la culture d'entreprise et l'esprit d'équipe des agents CPAS*

- | |
|--|
| 1. Organiser minimum deux activités pour le personnel par an. |
| 2. Communiquer à l'ensemble des agents les réalisations concrètes du PST annuellement. |
| 3. Mobiliser les agents autour des valeurs de l'institution. |

2. *Prévoir l'évolution de carrière des agents et pérenniser les effectifs*

- | |
|--|
| 1. Élaborer un profil de fonction pour chaque poste. |
| 2. Adapter l'organigramme des services. |
| 3. Mettre en place une évaluation bisannuelle du personnel. |
| 4. Établir un plan de recrutement sur plusieurs années afin d'anticiper les mouvements du personnel. |
| 5. Assurer une polyvalence au sein des services pour doubler chaque poste. |
| 6. Créer un parcours de formation adapté et différencié pour chaque fonction. |

3. *Mettre à jour les éléments inscrits dans la législation*

- | |
|--|
| 1. Établir un PST. |
| 2. Réviser le cadre du personnel. |
| 3. Réviser les statuts administratif, pécuniaire et le règlement de travail. |

- | |
|--|
| 4. Mettre en place un contrôle interne. |
| 5. Se mettre en conformité avec le RGPD. |

4. Maintenir l'équilibre financier et programmer les investissements de manière pluriannuelle

- | |
|--|
| 1. Avoir une approche intégrée dans la gestion financière et budgétaire. |
| 2. Evaluer trimestriellement la trajectoire budgétaire. |
| 3. Mettre en place des tableaux de bord permettant d'identifier le coût des services et les besoins. |

5. Intégrer une politique de développement durable

- | |
|--|
| 1. Former le personnel à la réalisation optimale du tri des déchets. |
| 2. Diminuer la quantité de déchets dans la préparation de repas alimentaire. |
| 3. Installer des containers à ordures favorisant le tri sélectif. |
| 4. Former le personnel aux comportements écoresponsables. |

2. Etre des institutions engagées dans le développement de synergies relatives aux ressources humaines

1. Mettre en œuvre une politique de bien-être, de prévention et de sécurité au travail

- | |
|---|
| 1. Consulter le SIPPT lors de la confection de marchés publics. |
| 2. Informer les agents pour améliorer la sécurité et le bien-être au travail. |
| 3. Former des agents volontaires aux premiers soins. |
| 4. Créer et former un service de lutte incendie sur base volontaire. |
| 5. Établir et communiquer les plans d'évacuations. |
| 6. Réaliser des exercices d'évacuation et d'alerte incendie. |
| 7. Élaborer un plan d'action annuel en matière de bien-être, de prévention et de sécurité au travail. |

2. Prévoir l'évolution de carrière des agents et anticiper la charge des pensions

- | |
|---|
| 1. Réaliser un audit sur le deuxième pilier de pension. |
| 2. Etudier et envisager l'octroi d'un deuxième pilier de pension aux agents contractuels. |

3. Optimaliser les ressources humaines

- | |
|---|
| 1. Centraliser les équipes de nettoyage et d'entretien. |
| 2. Centraliser le personnel informatique. |
| 3. Créer une cuisine locale unique. |
| 4. Etudier la fusion des services techniques. |

3. Etre des institutions engagées dans le développement de synergies entre ses administrations

1. Développer les marchés conjoints

- | |
|---|
| 1. Joindre les marchés classiques de fournitures et entretiens des matériels divers. |
| 2. Joindre les marchés de maintenance du classement et de l'archivage. |
| 3. Joindre les marchés de gestion du courrier et des délibérations. |
| 4. Joindre les marchés du Service Externe pour la Prévention et la Protection au travail (SEPPT). |

2. Adopter une méthode de travail analogue pour les deux institutions

- | |
|---|
| 1. Utiliser les référents administratifs communs. |
| 2. Utiliser une charte graphique commune. |

5. Volet Externe

1. Etre un CPAS favorisant une politique de logement cohérente

Le parc immobilier du CPAS s'est accru au cours des dernières années et mérite d'être affecté au mieux pour répondre aux nombreuses demandes des citoyens.

La politique du logement doit être menée pour répondre aux besoins des plus précarisés. Les logements devront également tenir compte du souhait de maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées.

Pour atteindre cet objectif, deux objectifs opérationnels comprenant différentes actions ont été identifiés.

1. Améliorer la gestion du patrimoine immobilier

- | |
|---|
| 1. Faire un état des lieux des bâtiments. |
| 2. Assurer la maintenance des bâtiments. |
| 3. Diminuer l'empreinte écologique des bâtiments. |

2. Développer l'adéquation entre offre et demande de bâtiments

- | |
|---|
| 1. Réaliser une enquête globale des besoins sur l'entité. |
|---|

2. Etre un CPAS développant une politique pour les aînés

L'insertion et le respect des seniors nous préoccupent. Les personnes de plus de 60 ans représentent plus de 20 % de la population de Perwez (pourcentage en constante évolution). Nos aînés ne constituent pas un bloc homogène, il y a donc lieu de développer des politiques différenciées notamment entre les aînés actifs, ceux qui sont en perte d'autonomie et ceux qui sont dépendants. Il faudra également encourager la participation citoyenne des aînés et favoriser

les activités intergénérationnelles, en ce compris dans le cadre de la politique de logement (style « kangourou »).

Concrètement, en collaboration avec la Commune, le CPAS pourra offrir une boîte « personne âgée » à chaque senior qui le souhaite. En cas de problème, cette boîte reprend les informations utiles pour des tiers.

1. Apporter une offre de services différenciée et adaptée aux aînés

- | |
|--|
| 1. Privilégier une offre de services à domicile en fonction du degré de dépendance. |
| 2. Répondre aux questions des citoyens de plus de 65 ans concernant les services spécifiques sur l'entité. |

2. Favoriser les activités intergénérationnelles

- | |
|--|
| 1. Créer un immeuble de logements "kangourou" rue de la station n°68. |
| 2. Mettre en place des activités entre la résidence Trémouroux et les écoles ou les garderies de l'entité. |

3. Optimaliser la qualité des services et du cadre de vie au sein de la Résidence Trémouroux

- | |
|--|
| 1. Augmenter le nombre de participants au conseil des résidents. |
| 2. Consulter les résidents pour la confection des repas. |
| 3. Optimaliser une prise en charge de qualité des résidents. |

3. Etre un CPAS développant une politique pour les enfants et les jeunes

Les personnes précarisées sont de plus en plus jeunes et il paraît important de travailler sur des méthodes systémiques avec un partenariat accru. Le rôle du CPAS comme outil d'insertion en matière d'emploi relève d'une grande importance. Il est indispensable de proposer aux assistants sociaux des formations sur les dernières modifications législatives sur les mécanismes d'insertion professionnelle.

1. Développer le rôle d'insertion socio-professionnelle du CPAS

- | |
|--|
| 1. Accroître les partenariats d'embauche des bénéficiaires avec les entreprises perwéziennes. |
| 2. Former les travailleurs sociaux aux dernières modifications législatives d'insertion et de mise au travail. |

2. Soutenir et développer les milieux de la petite enfance

- | |
|---|
| 1. Assurer un encadrement suffisant pour les enfants des usagers. |
|---|

4. Etre un CPAS disposant d'une offre élargie d'actions sociales

L'offre d'actions sociales du CPAS doit se renforcer et se développer.

Premièrement, en soutenant les initiatives locales de solidarité reconnues en faveur des plus démunis.

Deuxièmement, en renforçant les liens avec les organisations régionales, fédérales (aides) et européennes (FEAD – Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis).

Troisièmement, en poursuivant et en améliorant l'organisation de diverses activités récréatives et de loisirs en faveur de nos aînés (voyages, concerts, expositions,...) mais également en promouvant l'accès au plus large public.

Quatrièmement, en favorisant l'autonomie individuelle en collaboration avec les associations de terrains sous la coordination sociale du CPAS.

Cinquièmement, en aidant à la cohabitation entre générations grâce notamment à une coordination de soins à domicile (infirmière, kinésithérapeute, ...).

Sixièmement, en garantissant une offre de repas à domicile la plus adaptée à la demande.

Septièmement, en développant des services sociaux proposant systématiquement aux demandeurs d'aide toutes les informations sur les droits auxquels ils peuvent prétendre (par ex : aide sociale, soins de santé, service énergie, médiation de dettes, service logement, ...).

Huitièmement, en soutenant les services sociaux tels que Génér'Action (transport social, accompagnement et petits services à domicile), le taxi social, etc...

1. Soutenir les initiatives locales de solidarité reconnues

- | |
|--|
| 1. Développer la distribution de biens alimentaires. |
| 2. Développer la distribution de biens non alimentaires. |
| 3. Informer les usagers sur les activités existantes. |
| 4. Créer une épicerie sociale. |
| 5. Aménager un logement social d'urgence Rue de la Station N°13. |

2. Développer la coordination sociale à partir du CPAS

- | |
|---|
| 1. Désigner une AS responsable en la matière et son binôme. |
| 2. Organiser des réunions de partenariats avec les acteurs sociaux de l'entité. |

3. Optimaliser les services sociaux

- | |
|--|
| 1. Identifier les besoins de la population. |
| 2. Adapter l'offre de services en fonction des besoins identifiés. |
| 3. Garantir une offre adaptée de repas à domicile. |
| 4. Obtenir la labellisation pour la cuisine centrale. |
| 5. Dynamiser l'espace public numérique (EPN). |

- | |
|---|
| 6. Développer le service Génér'Action. |
| 7. Acquérir un véhicule électrique et installer une borne de chargement rapide. |

4. Créer un plan saison

- | |
|----------------------------|
| 1. Créer un plan canicule. |
| 2. Créer un plan hiver. |

5. Développer la recherche de partenariats

- | |
|--|
| 1. Développer des conventions de partenariats externes pour les denrées alimentaires. |
| 2. Développer des conventions de partenariats externes pour les denrées non-alimentaires. |
| 3. Développer des conventions de partenariats externes avec des prestataires de soins. |
| 4. Développer des conventions de partenariats externes pour accueillir des stagiaires et/ou étudiants. |
| 5. Développer des conventions de partenariats externes pour les prestations de services. |
| 6. Développer des conventions de partenariats externes pour les activités culturelles. |

6. Renforcer l'image du CPAS par une meilleure communication

- | |
|---|
| 1. Publier le bulletin communal (zoom sur un service et news). |
| 2. Publier en détail le fonctionnement des services sur le site (pas uniquement les coordonnées de contacts). |
| 3. Publier sur les réseaux sociaux une information régulière. |
| 4. Organiser des activités avec des partenaires externes (portes ouvertes, liens écoles, culture pour tous). |

5. Etre des institutions engagées dans le développement de synergies pour l'attribution de logement

La synergie avec la commune doit se renforcer dans la gestion de l'attribution des logements afin d'améliorer et de simplifier les procédures pour les bénéficiaires.

1. Gérer l'offre du patrimoine public local

- | |
|--|
| 1. Centraliser les demandes de logement via un numéro de contact unique. |
| 2. Centraliser la gestion et la maintenance des bâtiments pour le logement en un seul endroit. |

6. Etre des institutions engagées dans le développement de synergies des projets

Le renforcement de la gestion de projets a pour but de travailler conjointement entre institutions afin que chaque partie puisse apporter son expertise.

1. Uniformiser les projets analogues

1. Renforcer le travail conjoint autour du projet "Été solidaire, je suis partenaire".

2. Soutenir le développement du Val d'Orbais

1. Créer des partenariats entre CPAS et Val d'Orbais.
2. Accroître la transparence et la communication entre les services du CPAS, de la Commune et le Val d'Orbais.